

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/14-623-295 du 10/02/2014

OCTROI DE BOURSES DANS LES LYCEES FRANÇAIS A L'ETRANGER - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Référence : note de service N° 04-060 du 27avril 2004 RLR : 574 ou le BOEN du 06.05.2004 n° 18 - Sous le lien http://www.education.gouv.fr/bo/2004/18/MENE0400766N.htm

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, directeurs académiques des services de

l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Chefs

d'Etablissements

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-

pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

La direction générale de l'enseignement scolaire - Bureau du programme « vie de l'élève » – informe que le dispositif concernant l'octroi de bourses dans les lycées français à l'étranger (Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid et Barcelone) est reconduit pour l'année scolaire 2014-2015.

Rôle du Chef d'établissement :

Les chefs d'établissement doivent :

- susciter des candidatures parmi les élèves présentant les conditions de scolarité requises et dont le comportement, les aptitudes et les résultats scolaire permettent d'escompter qu'ils tireront profit d'une année de scolarité à l'étranger et parmi les élèves issus de familles défavorisées résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale,
- encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée,
- informer les parents que le montant de la bourse varie en fonction des ressources des familles et ne couvre pas l'ensemble des frais inhérents au séjour, une part restant à leur charge. Toutefois, depuis la campagne précédente, ont été fixées les dispositions suivantes et notamment la possibilité d'une bourse couvrant la totalité des frais de scolarité pour la première tranche de quotient familial.
- Les notices d'information sur chaque lycée jointes en annexe, donnent une estimation des coûts de la scolarité ainsi que le montant de la bourse pour l'année en cours,
- organiser avec le professeur principal un entretien avec les candidats afin d'émettre un avis.

Constitution des dossiers de candidature :

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé « demande de bourse nationale d'études de lycée» disponible sur le site internet : http://www.education.gouv.fr/ à la rubrique « lycée» «Etre parents d'élèves au lycée» «les aides financières au lycée» «les bourses de lycée» «formulaire de demande de bourse de lycée» qui portera de façon très apparente la mention "Bourse pour le lycée français de..." est sera rempli par les familles. Il conviendra d'indiquer sur chaque dossier si le candidat est titulaire d'une bourse de lycée ou d'une bourse au mérite et de joindre la notification d'attribution.

Composition du dossier :

- une demande signée par le représentant légal indiquant la classe dans laquelle l'élève désire entrer;
- les renseignements sur la situation de la famille : nombre d'enfants à charge, profession des parents, montant des ressources justifié par la production de la copie de l'avis d'impôt 2013 sur le revenu de l'année 2012, adressé par les services fiscaux
- l'adresse précise du domicile habituel de la famille et un numéro de téléphone ;
- éventuellement, l'adresse d'une famille qui accueillera le candidat à l'étranger. Dans le cas contraire, les élèves admis obtiendront du secrétariat des lycées français à l'étranger, des adresses de familles susceptibles de les héberger;
- une lettre de motivation rédigée par l'élève.

Chaque élève ne pourra faire acte de candidature que pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur linguistique : Dublin et/ou Londres, Barcelone et /ou Madrid, Munich et/ou Vienne, dans ce cas l'élève indiquera l'ordre des vœux.

Ce dossier devra être complété par les soins de la direction de l'établissement scolaire qui y joindra :

- une copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin de l'année précédente ;
- l'avis des professeurs sur le travail, les aptitudes et le comportement du candidat;
- l'avis du chef d'établissement tel que décrit ci-dessus devra être stipulé sur l'annexe 1, que vous trouverez en pièce jointe.

A titre de documentation, vous trouverez en pièces jointes téléchargeables les 6 notices d'information concernant les lycées :

- Charles de Gaulle à Londres (les candidats pour le lycée français de Londres devront avoir impérativement 16 ans à la rentrée scolaire de septembre 2014).
- Lycée français de Dublin, de Munich, de Vienne, de Madrid, de Barcelone.

ainsi que:

- le tableau récapitulatif des langues vivantes et options année scolaire 2013-2014 à titre indicatif
- la fiche d'auto-évaluation « montant de la bourse »
- l'annexe 1

Les chefs d'établissement devront transmettre les dossiers complets de candidatures à la DAREIC pour le :

20 mars 2014 délai de rigueur. Tout dossier parvenu après cette date, ne sera pas traité.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille





Bourses pour le lycée français de BARCELONE

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Barcelone, la famille doit s'adresser à Mme le Proviseur du lycée français de Barcelone, Bosch i Gimpera, 6–10 08034 BARCELONE (200.34.93.203 79 50 ou 4 lfb@lfb.es).

CONDITIONS DE VOYAGE ET SEJOUR

Le lycée français de Barcelone assure la demi-pension mais ne propose pas d'internat. Les élèves admis peuvent obtenir l'aide du lycée dans la recherche de familles espagnoles susceptibles de les héberger. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Barcelone, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Barcelone car la bourse n'est versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 350€ et 13 670€ (hors bourse au mérite). Le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2014-2015.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au lycée français de Barcelone qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et **Mme. le proviseur du lycée français de Barcelone.**

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Lycée français de Barcelone	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaire d'inscription aux (annuels	examens	Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières	5 139 €	1 011 €	6 210 €	Manuels scolaires	452 €	430 €	13 342 €
rieillieles	5 139 €	1011€	0210€	inscription EA	100 €	430 €	13 342 €
Terminales	5 331 €	1 011 €	6 210 €	Manuels scolaires	452 €	430 €	13 669 €
Terminales	33316	10116	0210€	inscription au Bac	235 €	430 €	13 009 €





Bourses pour le lycée français d'IRLANDE (LFI)

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"

DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Dublin, la famille doit s'adresser à Mme. la Proviseure du lycée français de Dublin, Eurocampus, Roebuck Road, Clonskeagh Dublin 14, Irlande (20 353 1288 48 34).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

Le lycée français de Dublin ne comporte pas d'internat. Les élèves admis doivent s'inscrire obligatoirement au service de famille d'accueil du LFI qui sera chargé de les mettre en relation avec des familles irlandaises susceptibles de les héberger. Le service « Familles d'accueil » du LFI assurera aussi un suivi moral et médical des élèves pendant toute la durée du séjour en Irlande. La responsabilité du choix final de la famille d'accueil incombe entièrement au représentant légal qui signera un contrat d'hébergement avec la famille d'accueil proposée par le LFI.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Dublin, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille irlandaise.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Dublin, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 880€ et 18 290 € (hors bourse au mérite).Le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2014-2015.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Dublin qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et la proviseure du lycée français de Dublin.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

		LOTIN	IA HON L	, LO	00013	- ANNEL SCOL		013-2014			
Lycée français d'Irlande	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuels)		Hébergement droits of (annuel)				Transports urbains (annuels)	TOTAL		
Premières	6 872€					Manuels scolaires	260€		17 407€	à	18 107€
Treimeres	00720		9 300€	۷.	10 000€	inscription EA	75€		17 407 C	a	10 107 C
T	6 070 6		9 300€	à	10 000€	Manuels scolaires	260€	900€	47 500 6		40,000.5
Terminales	6 872€					inscription au Bac	250€		17 582€	à	18 282€
	Dont 500 € (frais d'inscription)		Dont 80 d'élé	•				•			
	Sans 900 €	1									

Année scolaire 2013-2014

(supplément section internationale)





Bourses pour le lycée français Charles de Gaulle à LONDRES

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Londres, la famille doit s'adresser à M. le Proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres, 35, Cromwell Road - Londres S.W.7. 2DG (200.44.207.584.6322).

CONDITIONS D'EMBARQUEMENT ET DE SEJOUR

Le lycée français Charles de Gaulle à Londres assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Le lycée se charge de trouver des familles d'accueil anglaises qui ont l'habitude depuis longtemps d'accueillir nos élèves boursiers. Seule cette modalité d'hébergement est admise. L'élève boursier n'est pas autorisé à changer de famille en cours d'année sans autorisation exceptionnelle du chef d'établissement et après concertation avec le représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans Londres, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille anglaise. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires. Vous voudrez vous renseigner à ce sujet auprès du proviseur du lycée français Charles de Gaulle à Londres.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Londres, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. Soit 1 mois après la rentrée scolaire et après ouverture d'un compte bancaire. L'établissement peut accompagner l'élève pour une ouverture de compte auprès de la banque du lycée.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 7 440€ et 22 970€ (hors bourse au mérite). Le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2014-2015.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée Charles de Gaulle qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension. Les parents paient le reliquat éventuel des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève", ainsi que le pôle élève et le proviseur du lycée français Charles de Gaulle.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

taux retenu : £1 =1,1695€ (au 1er février 2013)

Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Frais de scolarité (annuels)	Demipension (annuelle)		r ge nnu	e ment el)				droits d'inscription aux examens (s d'inscription aux examens Transports urbains (annuels)				Т	TOTAL		
Premières						Manuels scolaires	275€				20 590 €	à	22 890 e					
rieilleles						inscription EAF	82€				20 390 E	а	22 090 E					
Terminales	5517£ soit 6 451 €	840£ soit 982 €	12 000 €	à	14 000 €	Manuels scolaires	275€	800€	à	1 100 €	20 666 €	à	22 966 €					
						inscription au Bac	158€						300 0					





Bourses pour le lycée français de MADRID

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Madrid, la famille doit s'adresser à M. le Proviseur du lycée français de Madrid, Plaza del liceo, n° 1, 28043 MADRID (28 00.34.91.748.94.90).

L'admission de l'élève boursier au lycée français de Madrid, sera définitive dès que l'établissement aura l'assurance que la famille de l'élève boursier a trouvé une famille d'accueil.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

Le lycée français de Madrid assure la demi-pension mais ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles espagnoles susceptibles de les héberger. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération madrilène, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille espagnole. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Madrid, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement. En règle générale, le premier versement intervient environ un mois après la rentrée scolaire

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 210€ et 13 700€ (hors bourse au mérite). Le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2014-2015.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Madrid qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Madrid.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Lycée français de Madrid	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	I d'inscription ally examens		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières				manuels scolaires (location ou prêt) inscription EAF	345 € 98 €		13 565 €
Terminales	5 343 €	859€	6 500€	manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	345 € 229 €	420€	13 696 €





Bourses pour le lycée français Jean Renoir de MUNICH

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève" (*)
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS 07 SP

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Munich, la famille doit s'adresser à M. le Proviseur du lycée français Jean Renoir, Berlepschstrasse, 3 – 81373 MUNCHEN (200.49.89/721.00.70). Adresse e-mail : contact@lycee-jean-renoir.de

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SÉJOUR

Le lycée français de Munich ne comporte pas d'internat. Les élèves admis peuvent obtenir du secrétariat du lycée des adresses de familles allemandes susceptibles de les héberger ou des adresses de foyers d'étudiants. La responsabilité du choix incombe entièrement au représentant légal

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de restauration et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Munich, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour dans une famille allemande. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Munich. la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 430€ et 12 670 € (hors bourse au mérite). Le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2014-2015.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Munich qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et M. le proviseur du lycée français de Munich.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Lycée français Jean Renoir de Munich	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)	Hébergement (annuel)	Manuels scolaires d'inscription aux (annuels)	examens	Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières				manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	450 € 118 €		12 543 €
Terminales	5 325€	1 100 €	5 000€	manuels scolaires (location ou prêt)	450 €	550€	12 661 €
		+ voyage sco	laire des terminale	inscription au Bac	236 € 400 €		





Bourses pour le lycée français de VIENNE

Notice d'information destinée aux familles des candidats boursiers

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Toutes les correspondances doivent être adressées au :

Ministère de l'éducation nationale
Direction générale de l'enseignement scolaire
Service du budget, de la performance et des établissements
Sous-direction de la gestion des programmes budgétaires
Bureau du programme "vie de l'élève"
DGESCO B1-3
110, rue de Grenelle - 75357 PARIS

EXAMEN MEDICAL DU CANDIDAT BOURSIER

Cet examen est obligatoire et doit être pratiqué aussitôt que les parents ont fait connaître qu'ils acceptent la bourse.

Le certificat médical doit être envoyé dans les plus courts délais à l'adresse mentionnée cidessus. Il doit faire apparaître en toute objectivité l'état de santé du candidat et notamment les traitements en cours.

Un bon état de santé (physique et psychologique) des élèves est indispensable à la réussite de leur scolarité pendant l'année d'études à l'étranger.

DATE DE DEPART ET QUESTIONS DIVERSES

La bourse est accordée pour la durée d'une année scolaire. Pour fixer la date du départ de l'élève boursier et régler les diverses questions relatives à son séjour à Vienne, la famille doit s'adresser à : Proviseur du Lycée Français de Vienne, Liechtensteinstrasse − 37a ; A-1090 VIENNE (Autriche) ☎.00.43.1.317.22.41.

CONDITIONS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

Le restaurant scolaire du Lycée Français de Vienne assure le service de demi-pension. Un établissement partenaire héberge et gère l'internat du lycée.

FRAIS RESTANT A LA CHARGE DES FAMILLES

Le montant de la bourse couvre au moins les frais de demi-pension et les frais de scolarité.

Selon le taux de bourse accordé, la famille peut avoir à assumer une partie ou la totalité des frais de transport dans l'agglomération de Vienne, les fournitures scolaires, ainsi que les frais de séjour à l'internat. De plus, durant l'année scolaire, diverses activités ou sorties sont planifiées. Il conviendra de prévoir ces dépenses supplémentaires.

Concernant les frais de voyage : les élèves non boursiers de lycée sont invités à solliciter une aide de leur conseil régional pour les frais de voyage. Les élèves boursiers de lycée bénéficieront d'une aide forfaitaire.

Il est opportun que l'élève boursier dispose de suffisamment d'argent à son arrivée à Vienne, la bourse n'étant versée qu'après la constatation de la présence de l'élève dans l'établissement.

Montant annuel de la bourse allouée pour l'année scolaire 2013-2014 : en fonction des ressources et charges de la famille, le montant de la bourse varie entre 6 190€ et 13 140€ (hors bourse au mérite). Le montant maximum de bourse suivra le coût actualisé pour 2014-2015.

CONDITIONS DE PAIEMENT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est payé directement au proviseur du lycée français de Vienne qui verse à l'élève boursier les sommes qui lui reviennent après déduction des frais de scolarité et de demi-pension.

RENONCIATION A LA BOURSE

Si, après acceptation de la bourse, l'élève se trouve dans l'obligation d'y renoncer pour des motifs imprévisibles (maladie, changement grave dans la situation familiale, etc.) la famille est tenue d'en informer immédiatement le bureau du programme "vie de l'élève" et le Proviseur du Lycée Français de Vienne.

ESTIMATION DES COUTS – ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Lycée français de Vienne	Frais de scolarité (annuels)	Demi- pension (annuelle)	Hébergement (annuel) première et terminale	Manuels scolaires et droits d'inscription aux examens (annuels)		Transports urbains (annuels)	TOTAL
Premières				manuels scolaires (location ou prêt) inscription EA	115€ 140€		12 995€
Terminales	4 872€	1 311€	6 192€	manuels scolaires (location ou prêt) inscription au Bac	115€ 280€	365€	13 135€
	D 100061			•			

Dont **390**€ de droits d'inscription

Lycées français à l'étranger

Langues vivantes et options - Année scolaire 2013-2014

		Barcelone	Dublin	Londres	Madrid	Munich	Vienne
	LV1 obligatoire	espagnol	anglais	anglais	espagnol et/ou anglais	allemand, anglais*	allemand, anglais*
	LV2 obligatoire	anglais	espagnol, allemand	allemand, espagnol, italien, russe	anglais ou espagnol	anglais, allemand, espagnol	anglais, allemand,* arabe, espagnol
	LV3	catalan	italien		allemand, italien	espagnol	espagnol, arabe
1ère L	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS	Un seul choix possible parmi arts plastiques, latin, théâtre	LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine)	arts plastiques ou musique, grec ou latin, section européenne anglaise (avec DNL** histoire géo en série L)	LV3, latin,theâtre, Musique	LV3, latin	- LV3 ou Latin - EPS ou Théâtre ou Arts Plastiques
	Enseignements spécifiques : 1 ens. oblig. au choix: arts, arts du cirque, maths, LV3, LV1 ou LV2 approfondie, latin, grec	anglais approfondi ,espagnol approfondi ou mathématiques	mathématiques	mathématiques, arts plastiques	LV3, latin, anglais approfondi, mathématiques	anglais approfondi, LV3, latin, maths	Histoire des Arts Mathématiques
1ère ES	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS	Un seul choix possible parmi latin, arts plastiques ou théâtre.	LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine)	arts plastiques ou musique, grec ou latin, section européenne anglaise (avec DNL** histoire géo en série ES)	LV3, latin,theâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	- LV3 ou Latin - EPS ou Théâtre ou Arts Plastiques
1ère S	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts et/ou EPS	Un seul choix possible parmi latin, arts plastiques ou théâtre.	LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine)	arts plastiques ou musique, grec ou latin, section européenne anglaise (avec DNL** mathématiques en série S)	LV3, latin,theâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	- LV3 ou Latin - EPS ou Théâtre ou Arts Plastiques
1ère STMG	enseignements facultatifs: arts, EPS, atelier artistique	Un seul choix possible parmi arts plastiques ou théâtre.					
Terminale L	1 ens. de spécialité au choix :arts,arts du cirque,maths,LV1ou LV2 approfondie, latin, grec,droit et grands enjeux du monde contemporain	Anglais approfondi, espagnol approfondi, mathématiques, droit et enjeux du monde contemporain.	mathématiques	Mathématiques, arts plastiques, Droit et grands enjeux du monde contemporain	anglais approfondi, LV3, latin, Mathématiques	Maths, anglais approfondi	- Histoire des Arts ET Mathématiques ou - LV1/LV2 approfondie
Te	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS	Un au choix parmi latin, grec, théâtre, arts plastiques.	LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine)	arts plastiques ou musique, grec ou latin, section européenne anglaise (avec DNL** histoire géographie)	LV3, latin, Théâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	- LV3 ou Latin - EPS ou Théâtre ou Arts Plastiques
le ES	1 ens. de spécialité au choix : maths,sciences sociales et politiques, économie approfondie	Mathématiques, sciences sociales et politiques, économie approfondie.	SES, mathématiques	Sciences sociales et politiques, mathématiques	Mathématiques, Sciences sociales et politiques, Economie approfondie	maths, SES	Mathématiques ou Economie approfondie
Terminale	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS	Un au choix parmi latin, grec, théâtre, arts plastiques.	LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine)	arts plastiques ou musique, latin ou grec, section européenne anglaise (avec DNL histoire géographie)	LV3, latin, Théâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	- LV3 ou Latin - EPS ou Théâtre ou Arts Plastiques

Lycées français à l'étranger

Langues vivantes et options - Année scolaire 2013-2014

		Barcelone	Dublin	Londres	Madrid	Munich	Vienne
Ø	1 ens. de spécialité au choix : maths, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique	mathématiques, sciences physiques et chimiques, Sciences de la Vie et de la	mathématiques, SVT, physique / chimie	mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences physiques	mathématiques, SVT, physique/chimie	maths, SES	Mathématiques ou Physique-Chimie ou SVT
Terminale	enseignements facultatifs, 2 au plus : latin, grec, LV3, arts, EPS	Un au choix parmi latin, grec, théâtre, arts plastiques.	LV3, latin, sport, option européenne, section internationale (OIB américaine)	arts plastiques ou musique, latin ou grec, section européenne anglaise (avec DNL mathématiques, histoire géographie)	LV3, latin, Théâtre, Musique	LV3, latin, DNL SVT anglais	- LV3 ou Latin - EPS ou Théâtre ou Arts Plastiques - Histoire- Géographie
ale STMG	1 ens.spéc.selon la spécialité :gestion et finance, mercatique, ress.humaines et communication,systèmes d'information de gestion						
Terminale	enseignements facultatifs: arts, EPS, atelier artistique	Un seul choix possible parmi arts plastiques ou théâtre					
				**enseignement d'une DNL (discipline non linguistique) pour les élèves non -bilingues inscrits en section européenne l'année précédente		* allemand et anglais fonctionnent comme deux LV 1	* allemand et anglais fonctionnent comme deux LV 1

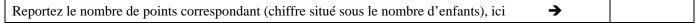
FICHE D'AUTO - EVALUATION

Cette fiche permet de déterminer le montant de la bourse qui peut être attribué au candidat retenu par la commission ministérielle.

Le montant de la bourse allouée est déterminé en fonction de la situation de la famille, **exprimée en points de charge**, et de ses **ressources**.

SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMEE EN POINTS :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	+ 3 points



Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez le nombre de points correspondant à votre situation

Famille ayant des enfants majeurs étudiants à charge	2
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	3
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	1
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent et n'ouvrant pas droit à l'AEEH	2
Candidat boursier de lycée au titre de l'année scolaire en cours	2
Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :	

RESSOURCES DE LA FAMILLE:

reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2013 sur le revenu de 2012.

REVENU FISCAL DE REFERENCE (RFR):	€
-----------------------------------	---

En fonction du quotient que vous avez obtenu (RFR/nombre de points), le tableau ci-dessous vous permettra de déterminer le montant de la bourse qui peut vous être alloué.

N.B.- Les montants de bourse ainsi que les quotients sont ceux de l'année 2013-2014. ils pourront être légèrement réévalués pour l'année scolaire 2014-2015.

La bourse minimum couvre les frais de scolarité et de demi-pension et la bourse la plus élevée couvre la totalité du coût global de la scolarité.

			m	ontant annı	ıel de la bou	rse (barèn	ne 2013-201	4)
Quotient pour 2013-2014			Lycée français de Barcelone	Lycée français d'Irlande	Lycée français Charles de Gaulle de Londres	Lycée français de Madrid	Lycée français Jean Renoir de Munich	Lycée français de Vienne
RFR/poir	nts de	charge	€	€	€	€	€	€
0	à	1 421	13 670	18 290	22 970	13 700	12 670	13 140
1 422	à	2 260	11 330	14 750	18 700	11 300	10 670	10 920
2 261	à	3 099	9 860	12 470	15 130	9 800	9 420	9 520
3 100	à	3 833	8 400	10 190	12 020	8 310	8 180	8 130
3 834	à	4 463	7 300	8 470	9 690	7 180	7 240	7 090
à partir	de	4 464	6 350	6 880	7 440	6 210	6 430	6 190

Les élèves titulaires d'une bourse au mérite, au titre de l'année scolaire en cours, gardent le bénéfice de cette aide durant leur scolarité à l'étranger : les 800 euros de la bourse au mérite se rajoutent aux montants ci-dessus.

ANNEXE 1

ACADEMIE: AIX-MARSEILLE

Lycée français de :

Année scolaire 2013-2014 Fiche individuelle

Nom et prénom du candidat Date de naissance	Etablissement et classe actuellement fréquentés	Classe demandée pour le lycée français à l'étranger	Moyenne générale	Moyenne en langue (ang LV1, all LV1, esp LV1 ou LV2)	Classement des langues étudiées	Situation de la famille : profession des parents, nombre d'enfants à charge	Revenu fiscal de référence de la famille	Observations